



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

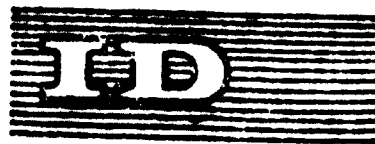
Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org

We request that some of the pages in the microfiche copy of the report may not be up to the proper quality standards even though the best possible copy was used to prepare the microfiche.



07928 - F



Distr. LIMITEE

ID/WG.253/5/Rev.1
12 janvier 1978

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Réunion inaugurale pour la création
de l'Association africaine des organisations
de technologie industrielle

Lagos (Nigeria), 12-16 décembre 1977

PROGRAMME DE TRAVAIL*

de

L'ASSOCIATION AFRICAINE
DES ORGANISATIONS DE TECHNOLOGIE INDUSTRIELLE

* Ce document est la traduction d'un texte qui n'a pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle.

PROGRAMME DE TRAVAIL

En application des recommandations du Groupe de travail contenues dans le document ID/WG.253/5, recommandations qui tiennent compte de diverses observations sur le projet qui a été transmis à tous les pays, les instituts et les organisations internationales, un certain nombre de points à considérer pour l'élaboration du programme de travail de l'Association, qui figurent à l'Annexe 1 du présent document, ont été adoptés lors de la Réunion inaugurale. Ces points serviront de guide au Comité exécutif pour l'élaboration des programmes de travail à long et à court terme de l'Association. Afin de fournir au Comité exécutif des directives générales pour l'élaboration du programme de travail à court terme, qui devrait porter essentiellement sur l'exercice 1978, les participants à la Réunion inaugurale ont souligné spécialement les points indiqués au paragraphe 2 ii) de l'Annexe 1. Ces points traitent du travail administratif à entreprendre pour la création de l'Association.

Les participants à la Réunion ont attaché une grande importance à la nécessité pour l'Association de mettre en route un certain nombre de programmes techniques car "sa crédibilité" et son aptitude à mobiliser l'aide des diverses institutions de financement dépendront de la valeur de ses travaux. Se fondant sur les observations formulées par des organisations internationales, telles que l'ONUDI, le CEE-ACP/CDI, le PNUD, l'UNESCO, la FAO et l'OUA/CRST, qui ont toutes marqué leur ferme intention de participer à la réalisation de projets techniques, les participants à la Réunion inaugurale ont demandé au Comité exécutif de mettre au point un plan d'action concret pour l'exécution de certains des projets proposés aux paragraphes 2 ii), 2 iii), 2 iv) et 2 v) de l'Annexe 1. Les participants ont également décidé que 1978 voie le démarrage des projets suivants :

1. La préparation et la distribution d'un répertoire d'adresses des membres, du personnel, des organisations de consultation et autres qui sont activement engagés dans les activités de recherche et de développement industriels en Afrique.
2. L'organisation d'une réunion ou d'un séminaire, au niveau régional ou sous-régional, sur un aspect particulier des travaux de recherche-développement industriels d'intérêt particulier à l'Afrique.

3. La création d'un service de documentation et de référence au sein du Secrétariat de l'Association.
4. L'organisation - au niveau international, régional ou sous-régional - de journées d'études ou d'un stage de formation en groupe dans l'entreprise sur un aspect particulier de la recherche-développement industriels.
5. La collaboration avec les autorités nationales pour la création d'un centre de formation industrielle.
6. L'identification et la détermination d'un projet commun sur l'exploitation commerciale des résultats des travaux de recherche-développement dans un pays donné et la collaboration dans la recherche de moyens de financement.
7. La centralisation de renseignements recueillis dans le monde entier sur des travaux de recherche valorisés avec succès sur le plan commercial et la diffusion de ces renseignements auprès des membres de l'Association.

Les participants à la Réunion ont demandé au Comité exécutif de prendre une décision sur les projets indiqués ci-dessus et de demander au Secrétariat de se mettre en rapport, directement ou par l'intermédiaire de l'un de ses membres, avec les organisations internationales intéressées afin de déterminer les projets et de se mettre d'accord sur leur financement et leur réalisation. A cet égard, les représentants de l'ONUDI et du REC-ACP/CID ont précisé que leurs organisations envisageaient sérieusement de collaborer avec l'Association pour réaliser, en 1978, les projets décrits aux paragraphes 1, 2, 4, 5, 6 et 7.

Les participants à la Réunion ont demandé au Comité exécutif de considérer les autres projets énumérés en Annexe comme base pour l'élaboration du programme de travail à long terme de l'Association. A cet égard, les participants ont également enregistré les diverses initiatives qui sont prises actuellement en Afrique, telles que la création d'un centre régional pour le transfert, le développement et l'adaptation des techniques, et ils ont demandé au Comité exécutif d'en tenir compte lors de la préparation du programme de travail de l'Association, afin qu'il y ait une coordination efficace entre les diverses instances et d'éviter les chevauchements d'activités.

ANNEXE 1

POINTS A CONSIDERER DANS LA PREPARATION
DU PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'ASSOCIATION

1. Concept, méthode et priorités

Le programme de travail de l'Association a pour but de traduire en activités opérationnelles ses aspirations et de lui permettre d'atteindre ses objectifs. L'Assemblée générale doit déterminer certaines priorités si elle veut mener à bien ce programme de travail. Chaque projet relevant de ce programme de travail doit être clairement défini. L'Association serait ainsi en mesure d'entreprendre des négociations plus rationnelles avec les organismes qui accepteraient éventuellement de financer ces projets. Ceci est essentiel dans la mesure où l'Association, en principe, devra chercher à collaborer avec d'autres organismes, notamment au début, afin d'assurer le démarrage de ses activités et surtout de son programme de travail. Ce programme déterminera dans une large mesure l'aptitude de l'Association à attirer des fonds pour financer ses activités.

A la lumière de ce qui précède, les priorités suivantes ont été identifiées :

- a) Création de l'Association.
- b) Information.
- c) Collaboration entre l'Association ou les instituts membres, et d'autres organisations.
- d) Education et formation.
- e) Transfert des techniques et exploitation commerciale des résultats des travaux de recherche-développement.
- f) Politiques industrielles et technologiques.

Voici une brève description des aspects à considérer pour chacun des domaines prioritaires ci-dessus mentionnés.

2. Points à considérer dans la détermination de chaque domaine prioritaire

i) Création de l'Association

- Inscription de l'Association,
- Mise en place de la structure administrative du Secrétariat et ouverture d'un compte bancaire,
- Centralisation et diffusion de renseignements relatifs aux membres de l'Association,
- Campagne pour attirer des adhérents,
- Campagne publicitaire,
- Collecte de fonds pour le financement du Secrétariat et le démarrage de ses activités,
- Autres activités relatives à la création et à l'administration du Secrétariat, y compris le recrutement du personnel, l'acquisition des fournitures et du matériel de bureau,
- Organisation de la première session de l'Assemblée générale,
- Choix d'un emblème et d'un drapeau pour l'Association.

ii) Information

- Préparation et diffusion de la liste des membres, du personnel, des organismes de consultation et des autres instituts engagés dans les activités de recherche-développement en Afrique,
- Publication des journaux et des bulletins contenant les informations relatives aux activités de recherche-développement qui sont en cours en Afrique,
- Préparation d'études et d'enquêtes sur les aspects généraux et particuliers des travaux de recherche-développement effectués actuellement en Afrique ou qui y seront effectués dans l'avenir,
- Organisation de réunions et de séminaires régionaux et sous-régionaux sur des aspects généraux et particuliers des travaux de recherche-développement en Afrique,

- Préparation et diffusion à tous les Membres d'informations portant sur les réunions organisées en Afrique et dans les autres parties du monde, sur la recherche-développement industriels et technologiques,
- Etude des activités des organismes ayant le même caractère et celles des organisations internationales pertinentes, afin de rechercher des possibilités de coopération,
- Publication de bulletins périodiques sur les activités de l'Association,
- Création d'un département de documentation et de références au sein du Secrétariat.

Les activités ci-dessus mentionnées sont censées être entreprises en collaboration avec les organismes internationaux et les institutions de financement intéressés.

iii) Coopération entre, d'une part, l'Association, ses membres, ou ses instituts membres, et d'autre part, les autres organisations

- Identification des domaines de coopération entre l'Association, d'une part, et les associations ayant le même caractère et les organisations internationales, d'autre part,
- Elaboration de programmes de liaison entre les instituts membres et les autres organismes intéressés, en Afrique ou à l'étranger,
- Identification et définition de projets de recherche à réaliser en commun, et notamment l'obtention des fonds nécessaires au financement de ces projets,
- Echange de personnel et d'équipement, non seulement entre les instituts membres, mais aussi entre ces instituts d'une part, et les autres organisations établies en Afrique ou à l'étranger, d'autre part,
- Collaboration entre les instituts de recherche-développement établis en Afrique et les autres organismes chargés de la promotion et du financement de la recherche-développement.

iv) Education et formation

- Identification, sur une base régionale et sous-régionale, des besoins de l'Afrique en matière de personnel de recherche-développement aux niveaux global et sectoriel.
- Identification des carences, de l'enseignement qui entravent le développement des talents et la formation du personnel de recherche-développement, et, recherche des moyens de remédier à la situation, soumission de propositions aux organisations nationales, régionales et internationales intéressées et études des conséquences de la mise en application de ces propositions;
- Identification des instituts africains capables de fournir des possibilités de formation pour diverses catégories de personnel travaillant dans le domaine de la recherche-développement en Afrique, et préparation d'un répertoire de ces instituts.
- Organisation de groupes de travail, de stages de formation en groupe dans l'entreprise et de voyages d'études sur les aspects généraux et particuliers de la recherche-développement industriels, aux niveaux international, régional et sous-régional.
- Recensement de tous les établissements non africains de formation du personnel chargé de la recherche-développement industriels et communication de ce répertoire aux membres de l'Association.
- Collaboration avec les autorités nationales et les organisations internationales intéressées pour la création de centres de formation industrielle aux niveaux national, régional et sous-régional.

Les activités ci-dessus mentionnées sont censées être entreprises en collaboration avec les organisations internationales et les institutions de financement intéressés.

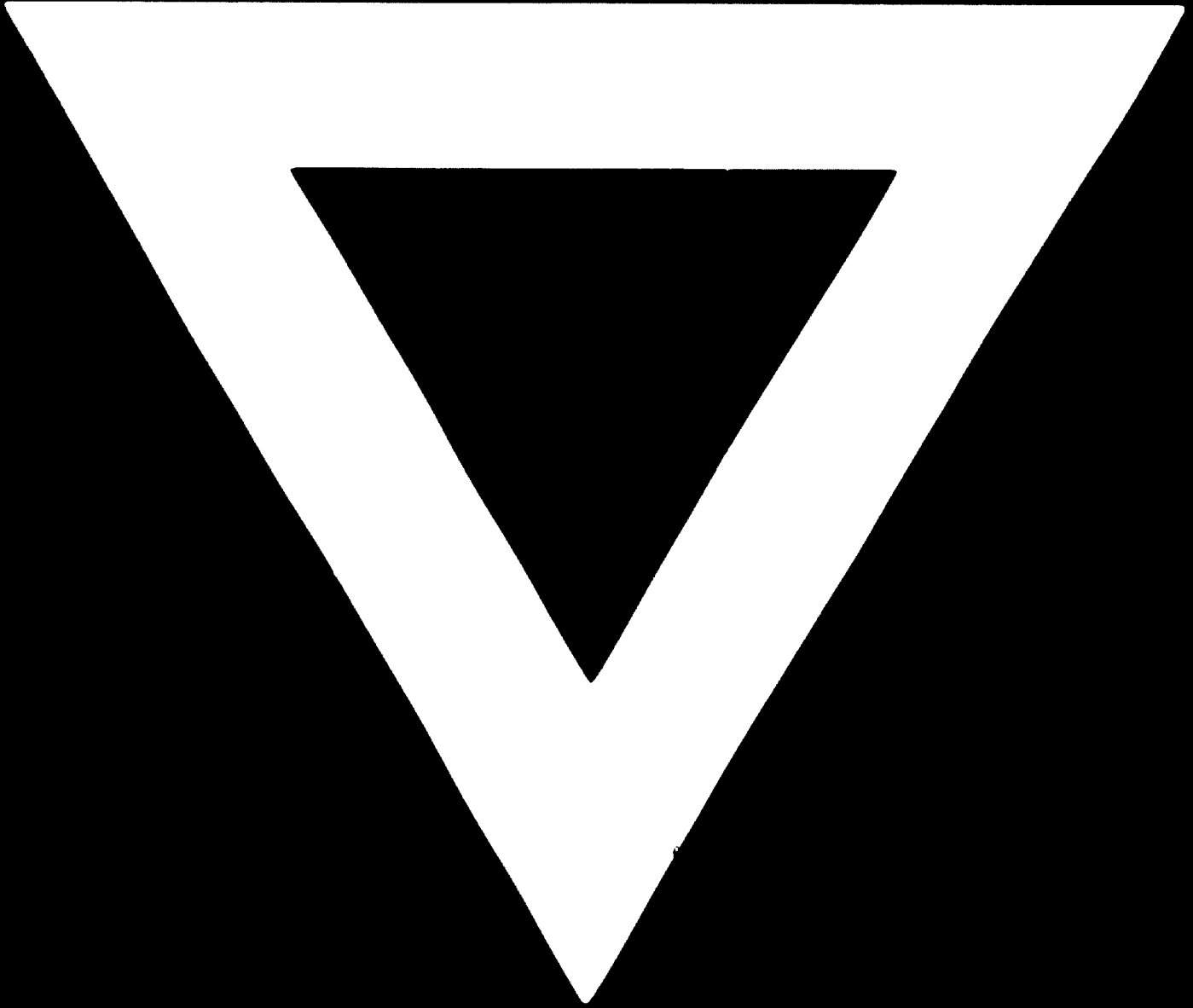
v) Transfert des techniques et exploitation commerciale des résultats des travaux de recherche

- Collaboration avec les autorités nationales et les organisations internationales intéressées pour la mise en place, sur le plan national, des structures nécessaires à la mise au point et au transfert effectifs de la technologie industrielle.

- Identification d'une politique concertée en matière de transfert des techniques industrielles et application de cette politique en collaboration avec les organisations internationales intéressées, notamment en Afrique;
- Identification et définition de projets communs pour la valorisation, dans plusieurs pays, des résultats de la recherche et du développement industriels, et collaboration dans la recherche de fonds,
- Centralisation, en collaboration avec d'autres organisations internationales, de renseignements recueillis dans le monde entier, sur les résultats de la recherche dont la valorisation a été positive et diffusion de ces renseignements à tous les membres de l'Association.



F - 572



78.07.24